

20e symposium de Macolin : mouvement, jeu et sport au service des handicapés

Autor(en): **Jeannotat, Yves**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **39 (1982)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-997189>

Nutzungsbedingungen

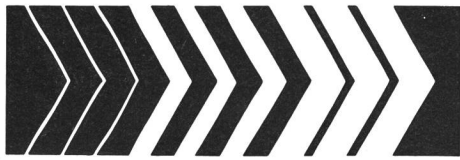
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



20e Symposium de Macolin

Mouvement, jeu et sport au service des handicapés

Yves Jeannotat

Le 20e Symposium de Macolin, qui s'est déroulé du 23 au 26 novembre 1981 à l'École fédérale de sport, a soulevé un intérêt considérable dans les milieux spécialisés. On parle souvent et beaucoup des défavorisés: handicapés physiques et mentaux, toxicomanes, prisonniers qui, pour survivre, quelquefois, ont dû transgresser des lois faites, souvent, beaucoup plus pour les nantis que pour les démunis. Mais, du discours à l'action, il y a un pas que peu osent faire, parce qu'il implique une prise de conscience, une prise de position puis un engagement. Le mouvement, le jeu, le sport sont des modes d'intervention susceptibles d'amorcer le retour aux sources, un retour qui suppose que la société s'assume pleinement, sans fermer les yeux sur ses membres malades, mais en mettant ses parties saines à leur service, assurant ainsi l'équilibre dans la normalité. Il ne fait aucun doute que les journées de Macolin auront servi à donner une impulsion dans ce sens. Nous nous limiterons, dans ce premier numéro de l'année 1982, à rapporter ce qui s'est dit et ce qui s'est préparé au plan des handicapés, réservant pour plus tard les autres secteurs. Le mouvement, le jeu et le sport sont trois moyens d'intégration parmi les plus efficaces. Le sport, peu à peu efface les différences, rapproche les êtres, redonne, dans la relativité des choses, un certain goût de bonheur et la réanimation du plaisir de vivre. Fixons donc d'abord notre attention sur ce point en écoutant Marcel Meier, pionnier de la rencontre des handicapés et des bien-portants, faire l'historique du «Sport-handicap en Suisse».

«Il faut remonter à la guerre de 14-18 pour retrouver ses origines, dit-il. A cette époque, dans de nombreux hôpitaux de cam-



pagnes dressés à l'arrière des lignes de combat, on se rendit compte que l'organisation de jeux et autres exercices sportifs adaptés aux mutilés qui s'y trouvaient, avait pour effet d'accélérer la guérison, de réduire le handicap et, surtout, de soutenir le moral.

Durant la guerre de 39, le nombre des grands blessés augmenta dans des proportions considérables. En Angleterre, en Amérique puis, plus tard, en Allemagne, en Autriche, en Finlande et dans beaucoup d'autres pays encore, on vit apparaître des centres de rééducation physique, de réadaptation professionnelle et de recyclage. De nombreux sportifs de compétition se trouvaient au nombre de ceux que l'on allait appeler, dès lors, les invalides de guerre. Ces derniers, en dépit de leur handicap, cherchèrent le moyen de faire à nouveau du sport sous une forme ou sous une autre. Des groupes se formèrent et, en 1949, un premier cours de «moniteurs de sport pour mutilés» fut mis sur pied. Carl Diem, professeur à l'Institut des sports de Cologne créa même une chaire spécifique, occupée durant de longues années par Hans Lorenzen, auteur d'un livre didacti-

que remarquable sur le sport pour mutilés. En Angleterre, le professeur Guttmann fit également parler de lui en faisant construire, à la fin de la dernière guerre mondiale, un centre pour paraplégiques à Stocke Mandeville. On vit y affluer, du monde entier, des patients qu'il amena, bien qu'ils fussent souvent gravement paralysés, à la pratique de la natation et, en fauteuils roulants, à celle du basketball, de l'escrime, du tennis de table et de bien d'autres jeux et exercices physiques.

Mais il n'y a pas que la guerre pour déformer le corps de l'homme; le trafic automobile, lui aussi, est la cause d'un nombre invraisemblable de victimes. Quotidiennement, les journaux nous relatent les péripéties d'accidents plus ou moins graves de la circulation. Beaucoup s'en sortent indemnes, d'autres meurent, d'autres encore resteront marqués à vie, tout comme beaucoup de victimes d'accidents du travail d'ailleurs. A ceci, il faut ajouter, encore, les accidents de sport, au nombre de 10 à 15 pour cent de l'ensemble, certains aboutissant même à une invalidité permanente. Enfin, il y a aussi les handicapés de naissance. Souvenons-nous, par exemple, des

milliers d'enfants qui vinrent au monde, en 1962, les membres déformés par l'action prénatale fatale de la thalidomide.»

Marcel Meier note, ensuite, que même si elle a échappé à la guerre, la Suisse compte quelque 260 000 handicapés physiques et mentaux.

«Autrefois, poursuit-il, toutes ces personnes étaient systématiquement écartées du mouvement sportif, alors que l'exercice physique leur aurait pourtant été particulièrement bénéfique pour éviter que leur état empire et pour sauver ce qui leur restait de mobilité. C'est en 1924 que l'on se préoccupa pour la première fois de ce problème. Une section de jeunes filles et de jeunes garçons handicapés se forma, en effet, au sein de la Fédération des éclaireurs, sous le nom de «scouts malgré tout». Le sport devint, pour eux, un moyen d'action important. En 1952, à Berne, on vit aussi apparaître une organisation de «natation» pour handicapés, puis une autre de «gymnastique et de jeu» à Bâle. Mais le «sport pour handicapés» au sens large n'existait pas encore vraiment. Pour que les choses avancent, sur ce point, il fallut contacter un certain nombre de personnalités compétentes en la matière – et influentes surtout – et les convaincre de participer à l'entreprise. Hubert Grivel, pasteur genevois, invalide lui-même, le reconnut clairement. C'est pourquoi il s'adressa directement au général Guisan, le priant de bien vouloir approuver et soutenir l'organisation de cours centraux pour handicapés. Quelques jours à peine après avoir reçu cette demande, Guisan chargea le colonel Joho, responsable du service social de l'armée, d'étudier si cette idée ne pouvait pas intéresser également les militaires accidentés et comment le don national pourrait éventuellement en tirer parti. Au

cours de cette même année, un comité d'initiative fut créé et, le 17 mai 1956, eut lieu à l'Ecole fédérale de sport de Macolin une première conférence de presse et de propagande accompagnée de la présentation de plusieurs films. A cette occasion, d'autres personnalités influentes purent être à nouveau gagnées à la cause, de sorte que, sous la présidence d'Arnold Kaech, alors directeur de l'EFGS, le Comité d'initiative put être élargi en «Groupe de travail pour le sport-handicap». Les spécialistes allemands Hans Lorenzen et Gerd Brinkmann lui prêtèrent main forte et l'ASS, qui s'appelait alors ANEP (Association nationale d'éducation physique), apporta également son soutien moral et financier.

Dès lors, la première chose à faire, avant de lancer officiellement le «sport-handicap», était de former des moniteurs qualifiés. Un cours fut organisé dans ce sens, à Macolin en 1958, cours qui put bénéficier de la présence d'un certain nombre de handicapés groupés en classe d'application. Les nouveaux moniteurs purent ainsi s'en retourner chez eux, riches d'une expérience théorique, technique et pratique suffisante pour leur permettre de former des groupements de sportifs handicapés et de pratiquer effectivement, avec eux, diverses formes d'activités physiques. Chaque année, le contingent des monitrices et des moniteurs s'agrandit de quelque 20 nouveaux membres. En 1981, plus de 25 cours de formation ont été organisés. Depuis quelques années, la Fédération met aussi sur pied des cours de moniteurs destinés à enseigner le sport aux handicapés mentaux. Certes, les moniteurs formés (environ 600) ne restent pas tous en activité, mais l'action de ceux dont c'est le cas est si bénéfique, qu'il est difficile de l'estimer à sa juste valeur.»

L'aspect psychologique

La représentation que l'être humain a de ses semblables est bien arrêtée. Le moindre handicap, qu'il soit physique ou mental équivaut, à ses yeux, à une perturbation de la normalité et, d'instinct, il est tenté de la repousser, de l'exclure de son champ de vision et de préoccupation. Schönberg écrit, à ce sujet: «La présence de quelqu'un de déformé est encore et toujours considérée comme déplacée dans notre société, aussi déplacée que le serait un mot vulgaire dans une réunion d'hommes du monde. On ferme les yeux dans le premier cas, les oreilles dans le second, mais l'on en vient rapidement à haïr celui que l'on tient pour un trouble-fête...»

Cette citation explique pourquoi il faut faire preuve d'une grande patience dans l'application du processus d'intégration des handicapés physiques et mentaux. Cette entreprise difficile doit se réaliser progressivement et simultanément au changement d'attitude de la population dite «normale»! Il ne faut pas oublier que l'idée a longtemps prévalu que l'aspect physique et le comportement mental et spirituel étaient en étroite relation.

«Vers les années trente, dit Marcel Meier, on entendait encore parler d'une «âme de bossu», ce qui voulait dire que, dans un corps déformé ne pouvait se trouver qu'une âme noircie.»

Heureusement, les choses finirent par évoluer, même si ce ne fut pas toujours d'emblée dans le meilleur sens. Le refus se changea en acceptation et, souvent, l'acceptation en pitié. Les institutions d'entraide contribuèrent à ce qu'une place soit faite aux handicapés, mais toujours encore plus ou moins en marge de la société, dans des «foyers» qui ne manquèrent pas de ressembler, quelquefois à de véritables ghettos.

«Cette étape était probablement nécessaire pour que germe, lentement mais sûrement, l'idée que ces êtres sont fort capables d'occuper une place à part entière dans la société. Des pionniers se mirent donc à l'ouvrage, tentant de transformer le comportement simplement positif d'un handicapé en comportement actif et en cherchant à le faire entrer en confrontation directe avec son environnement.

Aujourd'hui, on peut dire que l'intégration a tendance à se généraliser, avec l'aide:

- de la prévoyance sociale
- des écoles spécialisées
- des centres d'intégration
- des ateliers de recyclage
- des institutions de préparation à l'autonomie
- du sport pour handicapés»

Dans le langage spécialisé, on a actuellement introduit les expressions de rééducation fonctionnelle et de réhabilitation globale, une réhabilitation qui aboutit à la réinsertion médicale, professionnelle et sociale.



Mais il est évident pour tout le monde que les handicapés ne bénéficieront jamais d'une égalité de chances complète, et la réhabilitation ou la rééducation fonctionnelle globale tendent donc à l'élargir au maximum. Il faut en effet bien reconnaître, avec Marcel Meier, que la plupart des handicapés physiques se posent la question de savoir si leur vie a encore un sens, pour les autres et pour eux-mêmes. Pourtant, à la moindre motivation, le désir de vivre remonte en eux et, jour après jour, ils reprennent la lutte pour parvenir à supporter leur sort, même s'ils n'accepteront jamais totalement leur handicap, apprenant seulement à vivre avec lui» (Dr Zäch), ce en quoi le sport leur est d'une aide inestimable. Peu à peu, une consigne a pris forme, sur cette certitude, une consigne qui est devenue une sorte de phrase passe-partout dont voici l'énoncé: un bien-portant «devrait», mais un handicapé «doit» faire du sport! Cette forme impérative est loin de plaire à tous. Ceux qui se sentent le plus facilement victimes de ségrégation, en raison de leur déficience, se rebiffent contre cette limitation du libre choix. C'est le cas, en particulier, d'Alex Oberholzer, lui-même handicapé. Il exige le droit, pour tous, de décider de l'application ou de la non-application de pratiques annexes aux soins thérapeutiques indispensables. Il souhaite, par contre, une interaction beaucoup plus dynamique entre bien-portants et handicapés, surtout en matière de sport:

«Mon propos, dit-il, reflète l'opinion dominante des jeunes handicapés physiques qui sont en passe – du moins en ont-ils la volonté – de s'émanciper, qui refusent de se considérer comme des êtres incomplets ou endommagés et qui ne souhaitent pas, par conséquent, qu'on leur fasse l'aumône ou qu'on leur propose des formes d'activités isolées.» Puis il poursuit: «Je suis membre du comité d'une institution d'en-



traide dont le principal souci est d'obtenir une intégration socio-économique des handicapés. Nous sommes à peu près 500 à en faire partie, pour la plupart de 15 à 35 ans et – cela va de soi – handicapés et non-handicapés, ce qui est très important. Vous savez très bien que les handicapés sont presque systématiquement écartés par les non-handicapés. Cette séparation est rigoureusement provoquée par la création d'écoles spéciales, d'ateliers protégés et de foyers bien «au vert». En fait, on peut le comprendre car, en général, les handicapés ne sont pas en mesure de produire autant que les autres et, dans les conditions de vie actuelles, il leur est pratiquement impossible de s'infiltrer dans le train-train journalier du commun des mortels où tout va vite, où tout paraît être sans problème, où tout – ou presque – se fait par automatismes. Les conséquences de cette situation sont catastrophiques: le non-handicapé ne rencontre pratiquement jamais un handicapé, que ce soit à l'école, au lieu de travail, dans la rue et même au bistrot. Mais si le hasard les met malgré tout en présence, le premier réagit avec étonnement et curiosité: il est perplexe, il ne sait comment se comporter. Ainsi, le handicapé qui ose s'aventurer hors du milieu qui lui est réservé y revient très rapidement, poussé par les regards ahuris de ceux que l'on appelle les «bien-portants». Il s'agit d'un cercle infernal que personne ne souhaite en réalité et qui pourrait être brisé assez facilement, mais par un exercice constant et par une véritable cohabitation. Le groupe séparé que forment les handicapés physiques doit être mêlé au reste de la société. La plupart des institutions d'entraide l'ont reconnu, mais ce n'est pas le cas de celle qui s'occupe du sport-handicap. C'est fort dommage, car cette Fédération est suffisamment importante pour se permettre une ouverture

dont handicapés et non-handicapés pourraient profiter largement. Le plaisir et la joie qui résultent du mouvement et du jeu ne se présentent-ils pas de façon idéale pour être vécus «ensemble»? La séparation qui existe entre handicapés et non-handicapés est due presque exclusivement à des impératifs d'ordre administratif et de réglementation. Je suis certes bien conscient que l'intégration de non-handicapés dans le sport-handicap exigerait, de la part des participants et des moniteurs, plus de fantaisie et un sens aigu de la créativité. Mais si j'en parle, c'est parce que je crois fermement que la chose est possible.»

La Fédération suisse du sport-handicap (FSSH) est née du groupe de travail créé sous l'influence du général Guisan. Elle compte, aujourd'hui, quelque 8000 membres. Un des buts du symposium de Macolin était, justement, de tracer de nouvelles voies qui pourraient mener à une intégration plus complète comme le souhaite Alex Oberholzer. Il y a eu prise de conscience et, l'impulsion ayant été donnée, il ne fait pas de doute que des progrès rapides pourront être enregistrés dans ce sens. Mais il ne faut tout de même pas oublier que l'insertion des handicapés physiques dans la société n'est qu'un des nombreux objectifs que le sport, le jeu et le mouvement ont à remplir: «Il en est d'autres, très importants aussi, et qu'on aurait tort de repousser parce qu'ils sont traditionnels, explique Marie Horlacher. Ce sont, en particulier:

- développer le plaisir issu naturellement du mouvement
- servir de compensation à l'immobilisation de certains membres
- améliorer les parties de l'organisme dont le fonctionnement est encore possible

- développer certaines fonctions motrices et sensorielles tombées en sommeil
- améliorer la capacité de performance personnelle.»

«En bref, conclut Marcel Meier, le sport-handicap se propose de maintenir et d'améliorer la capacité vitale des pratiquants tout en étant, pour eux, une sorte d'hygiène sociale. Grâce au sport, de nombreux handicapés retrouvent un rythme de vie presque normal et reprennent confiance: ils sont plus joyeux, ils se sentent plus forts, ils ont plus de courage, car ils ont conscience que, en dépit de leur déficience, ils sont encore capables d'accomplir une performance physique.»

Jeu, mouvement, sport et handicapés mentaux?

Les handicapés mentaux, c'est certain, ne sont pas en mesure d'«organiser» une activité physique sans aide. Mais cet état de dépendance, loin de les révolter, leur parvient comme une marque d'affection, voire de tendresse. Les associations de parents et les institutions d'entraide ont donc, dans ce cas, un rôle important à jouer avec, en perspective, l'espoir que le sport ou, dit de façon plus générale, l'activité physique puisse servir également de puissant levier d'intégration sociale.

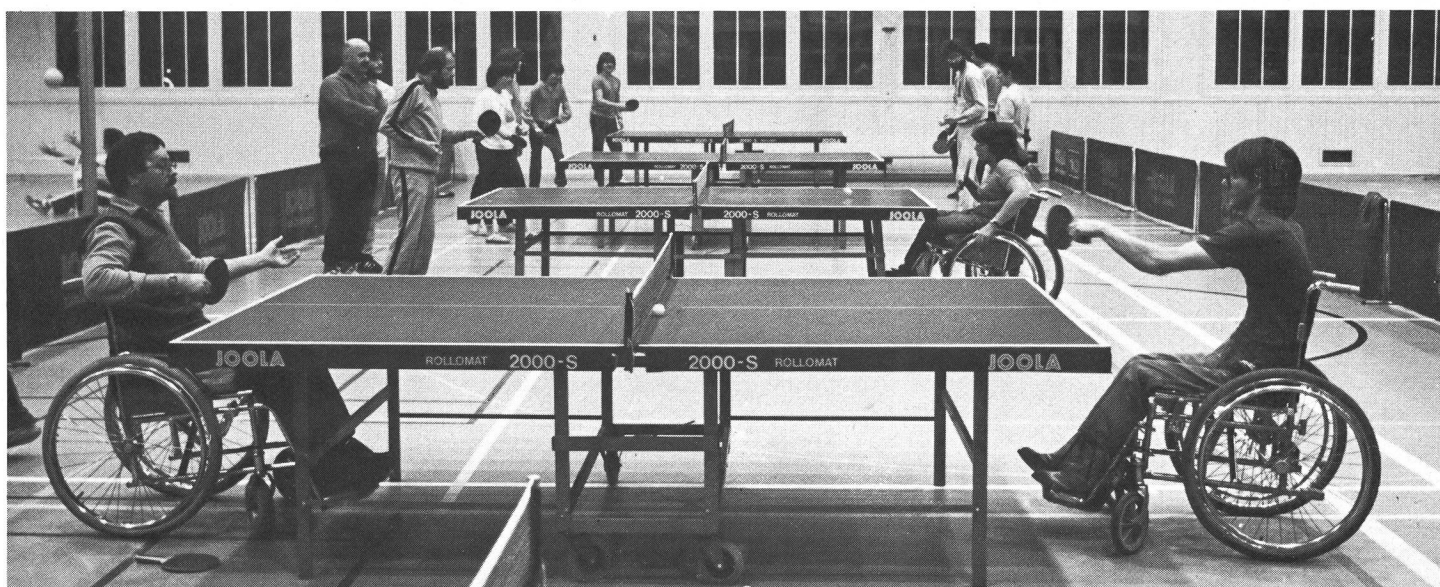
«Dans la plupart des cas, explique Marcel Meier, les handicapés mentaux sont aussi limités dans **leurs fonctions physiques**, aussi bien au plan de la motricité, qu'à ceux de la perception et de la coordination des mouvements. Ils sont également diminués dans leurs facultés intellectuelles et dans leur compréhension des rouages de la société. Cette réalité fait qu'ils ne peuvent que difficilement exécuter des formes de mouvements compliqués et qu'ils ne comprennent pas les jeux d'équipes dont les règles sont complexes. Compte tenu de ces restrictions, toutes les disciplines sportives leur sont en principe accessibles, pour autant qu'elles leur soient présentées



avec patience, avec compétence, avec sensibilité et sans exigences trop élevées au plan de la performance. Ce qui est sûr, c'est qu'ils prennent le même plaisir que tout un chacun aux jeux de balle, aux ébats dans l'eau, à la natation, au ski, à l'équitation.»

Mais, comme l'explique J. Destrooper, ils remettent toutes les conventions sociales élaborées, tous les systèmes de règles et

de mesures abstraites en question. «Pour eux, poursuit-il, l'action n'est pas à confondre avec le mouvement, la fonction corporelle avec l'entraînement intensif de cette fonction, le jeu spontané avec le jeu de règles. Hors de ces limites, l'activité sportive des handicapés mentaux devient vite simulacre, dressage, numéro d'illusionniste. Sport, jeu et mouvement doivent leur permettre d'exprimer des dimensions plus personnelles d'eux-mêmes.»



Mouvement, jeu et troubles de la personnalité

Renate Oppikofer et Louise Pignat, enfin, ont expliqué, dans un des très rares exposés du symposium en langue française, à quel point le jeu et le mouvement (la danse surtout) étaient efficaces dans le processus d'éducation des enfants présentant des troubles de la personnalité. Mesdames Oppikofer et Pignat travaillent toutes deux à «Eole», Institution thérapeutique des environs de Genève, où elles mènent, avec d'autres spécialistes en psychomotricité, une expérience auprès d'une douzaine de jeunes enfants de 7 à 12 ans dans le but de les faire évoluer au niveau de leur personne et de leur relation avec «les autres». «Car, souligne Mme Oppikofer, ils ne savent pas bien différencier entre ce qu'ils sont et ce que sont les autres, entre le fantasme et la réalité extérieure, entre le dedans et le dehors. Quelque chose a empêché l'éclo-

sion de leur potentiel d'intelligence, de sensations et de sentiments. Notre action auprès d'eux porte sur une année et, une fois par semaine, nous travaillons à la salle de jeux durant une bonne heure répartie en quatre phases:

- danses sur musique de disque (de 15 à 30 minutes)
- repos, relaxation (environ 10 minutes)
- partie libre: jeux moteurs ou jeux symboliques, plus ou moins proposés par les enfants eux-mêmes (de 20 à 30 minutes)
- conclusion: contact individuel avec chaque enfant ou jeu de groupe.

Nous commençons donc par des disques: danses folkloriques, hit-parades, airs connus et vifs qui nous permettent de chanter en même temps que de danser. Louise et moi dansons spontanément: les enfants se



laissent prendre par l'ambiance de la musique, par le rythme et par nous-mêmes. Les rythmes simples et dynamiques forment un lien entre nous tous.

Parfois, nous dansons seules, puis à trois, à quatre ou tous ensemble. Les contacts sont mobiles. Rien n'est fixe: ni la durée du contact, ni la distance interpersonnelle. De cette manière, le contact corporel est moins angoissant et pourtant la relation, même très brève, peut être authentique et profonde.

Le mouvement se propage de l'un à l'autre, d'abord comme une sorte de «contagion», avant d'évoluer vers une imitation plus ou moins consciente (cette imitation si souvent évitée par eux). Plus le temps passe, plus les enfants nous «cherchent» activement, et plus ils se cherchent pour danser entre eux. Certains peuvent aussi bien se laisser guider que s'imposer, ce qui veut dire qu'ils acceptent de se laisser imprégner par l'«autre» autant qu'ils existent pour eux-mêmes.

Après la danse et les applaudissements, c'est la détente, le repos. Laisser un temps au calme et à la passivité nous semble important. C'est par l'arrêt d'une activité et par le passage à une autre qu'une certaine structure dans le temps peut être vécue. L'arrêt momentané fait partie du mouvement lui-même, d'une rythmicité harmonieuse.»

Puis, la psychomotricienne genevoise explique comment ces enfants se réveillent peu à peu, sortent de la phase de repos pour jouer, spontanément, de façon toujours plus cohérente, toujours plus créative, toujours plus relationnelle.

Le mouvement, le jeu et le sport au service des handicapés, un sujet dont les ministres européens responsables du sport avaient déjà soulevé l'importance, au mois d'avril 1981, et que le symposium de Macolin va contribuer à faire passer de la théorie à la pratique.

Résolution no 5 des Ministres européens responsables du sport sur «le sport pour les personnes handicapées» (Palma de Majorque, 8 au 10 avril 1981)

Les Ministres européens responsables du sport:

- **conscients** de la responsabilité de la société envers les handicapés
- **après avoir analysé et discuté** les modalités de la pratique des sports adaptés aux divers handicapés:
 - a) **estiment** que le sport revêt une importance primordiale dans la préparation à la vie, la restauration et le maintien de la santé, la réadaptation motrice et la prévention secondaire des accidents neuro-physiologiques
 - b) **reconnaissent** le sport comme moyen privilégié d'éducation, de réadaptation, de valorisation des loisirs et d'intégration sociale
 - c) **s'engagent** au sein de leurs pays respectifs à:
 - *fixer des objectifs* visant au développement des activités physiques adaptées aux divers handicaps en coordination avec les organismes pour handicapés, tout en veillant à la surveillance médicale
 - *tout mettre* en œuvre pour introduire les activités physiques et sportives dans l'éducation, la réadaptation et le traitement préventif de handicapés
 - *favoriser* la création d'organismes autonomes, responsables de l'organisation des sports adaptés aux divers handicaps
 - *prendre des mesures* favorisant l'accessibilité des installations sportives, la formation de cadres spécialisés, la recherche et l'information du public.

Ils invitent le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à demander au Comité pour le développement du sport d'étudier et d'appliquer d'urgence un programme européen visant à faciliter la pratique du sport par les handicapés et, dans ce contexte, notamment:

- à tracer ses orientations générales et à fixer ses priorités
- à centraliser et à répercuter, à travers le Clearing House, les résultats de l'expérience acquise en la matière au sein de chaque Etat membre, notamment dans les domaines de la recherche et de l'information
- à assurer la coordination internationale sur les plans de la formation de cadres
- à conseiller les gouvernements dans l'élaboration de programmes spécifiques et à fournir, au besoin, une assistance
- à aider à la coordination des actions en matière de sport menées par les organismes chargés des personnes handicapées dans le cadre de la santé, de l'éducation, de la réadaptation et du loisir
- à prendre les mesures propres à orienter et à soutenir les organismes européens volontaires et représentatifs, afin d'éviter la dispersion des efforts et d'assurer une progression harmonieuse au bénéfice des personnes handicapées.